



UNIVERSITE
DES ANTILLES
ET DE LA GUYANE

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu
le 15 décembre 2003 sur le CAMPUS de FOUILLLOLE

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,
Président de l'Université

➤ MEMBRES ELUS PRESENTS :

(Collège A)

MM. BURAC Maurice, CLERGEOT Henri,
DAVIDAS Lionel, JANKY Eustase,
OUENSANGA Alex,
VIRASSAMY Georges

(Collège B)

MM. ALIN Christian, CONFIANT Raphaël,
DANIEL Justin, GRIVELET Stéphane,
JASOR Yves, KOUADIO Fily,
L'ETANG Gerry, LINGUET Laurent,
SAINT-CYR Philippe,
THERESINE Christian,
VALMORIN Vincent

(Collège IATOS)

Mmes CAZALON Marie-Noël,
LESCS Marie-Claude, JOSEPH Yvon,
MARBOT Alain,
PORTECOP Olivier,

(Collège Etudiants)

Mlles BEDOT Murielle, COUCHY Gerty,
FRANCOIS Taha, RAMASSAMY Sandrine,
CABRION Gérard,
DURANTY Malik,
EUTROPE Jean-Pierre,
LOUISON Daniel,
SALOMON Axel,

(Personnalités Extérieures)

Mme PIERRE-JOSEPH Alice, GLAUDE Vital,
TOUSSAY Hervé,

➤ MEMBRES ELUS AYANT DONNE PROCURATION :

(Collège A)

MM. BRETON Jean-Marie à VIRASSAMY Georges,
JEAN-BAPTISTE Georges à JANKY Eustase,
NAKOULIMA Ousseynou à OUENSANGA Alex

(Collège B)

MM. MAURIN Alain à THERESINE Christian

(Collège IATOS)

Mme TARADE Yolaine à JOSEPH Yvon

(Collège Etudiant)

Mlle ELISABETH Nathalie à SALOMON Axel

(Personnalités Extérieures)

MM. SALA Georges-Henri à TOUSSAY Hervé,
DELUGE Maxence à TOUSSAY Hervé

➤ **MEMBRES ELUS ABSENTS :**

(Collège A)

MM. BERNABE Jean,
CELIMENE Fred

MAILLE Claude,
PHAN Duc-Loï

(Collège Etudiant)

MM. DARIBO Ralph,
POGNON André
ZENON Georges

Mlle JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle

(Personnalités extérieures)

MM. DEDE Henri-Claude,
De JAHAM Roger,
DOQUIN Patrick,
HO TEN YOU Joseph,

MM. LAVENTURE Miguel,
PARIZE Lucien,
STRAZEL Francis,
THENARD Christian

➤ **INVITES PRESENTS :**

Administration Générale M. VALDEVIT Bruno, Agent Comptable,
Mlle LORI Delphine, Responsable Formation du personnel IATOS,
chargée du secrétariat

Cabinet M. HANOT Boris, Chef de Cabinet

Services Communs Mmes BERCION Sylvie, Directrice du SCUJO
BERNABE Marie-Françoise, Directeur du SCD,
MORAVIE Rose-Marie, Directeur du SEPFC,

Conseils Centraux MM. LOUIS Maxime, Vice-Président du Conseil Scientifique
NARAYANINSAMY Jacky, Vice-Président du CEVU

CUR M BERNARD Didier, Vice-Président du CUR Guadeloupe

UFR Mme CARTON Michèle, Directeur du STAPS

IUFM M DORVILLE Max, Directeur de l'IUFM de Guadeloupe

➤ **INVITES ABSENTS :**

Rectorat MM. GUINCHARD Serge, Recteur de l'Académie de la Guadeloupe,
MORABITO Marcel, Recteur de l'Académie de la Martinique,
BELLEGARDE Jean-François, Recteur de l'Académie de la Guyane,

Cabinet M. NABAJOOTH Eric, Directeur de Cabinet

Services Communs Mmes SALOMON Christiane, Directeur du SUMPPS
FEDEE Simone, Directeur du SUAPS

UFR M. CHALI Jean-Georges

Institut M. HUISMAN Olivier, Directeur de l'IESG

Le quorum atteint, la séance débute à 9h40.

Après quelques propos liminaires et des excuses adressées aux collègues de la Martinique quant aux problèmes de transport rencontrés, le Président aborde l'ordre du jour.

L'ORDRE DU JOUR :

Le Président rappelle les différents points prévus à l'ordre du jour et propose aux membres du Conseil d'apporter une modification : le rapport de la Commission de travail sur la refondation initialement prévu en point 6 sera abordé en point de 4. De plus, 7 questions diverses supplémentaires ont été retenues.

L'ordre du jour arrêté par le CA est donc le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du CA du 24 octobre 2003 ;
2. Vote des comptes financiers des années 2001 et 2002 ;
3. Vote du Budget 2004 ;
4. Rapport de la commission de travail sur la refondation
5. Contrats de travail et conventions :
 - Compte-rendu des actes autorisés par délégation
 - Approbation des engagements exclus de la délégation
6. Remplacement des postes vacants :
 - Monsieur VISIGALLI au CA de l'UAG
7. Questions diverses :
 - Convention constitutive du GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP FCIP – Rectorat de Guyane) ;
 - Activités du SUAPS :
 - Proposition de tarifs pour la pratique sportive à l'UAG et la location de Kayaks ;
 - Proposition de tarifs pour la location du hall de sports du campus de Schoelcher ;
 - Proposition de tarifs du CDSU / club nautique et de forêt de Montsinery en Guyane ;
 - La motion du CA de l'UFR STAPS du 12 décembre 2003 qui a refusé de voter son budget 2004, pour cause de crédits insuffisants ;
 - Le dossier d'expertise « Développement de l'Intranet de l'Université des Antilles et de la Guyane en Martinique » ;
 - Les enseignements du jeudi après-midi ;
 - Les réunions à caractère politique tenues sur le Campus de Fouillole dans le cadre de la consultation populaire du 7 décembre 2003 ;
 - Les travaux dans l'Amphithéâtre Benjamin ;
 - L'augmentation du coût du ticket de transport sur les lignes du GTS (Groupement des Transporteurs de Schoelcher) ;
 - Le financement des bourses de stages des étudiants de DESS.

APPROBATION DU PV du 24 OCTOBRE 2003

Le PV du CA du 24 octobre 2003 est proposé aux membres du Conseil, plusieurs modifications de forme sont apportées : fautes de frappes, ponctuation ou erreurs de forme (pages 5, 7, 8, 13, 14, 15, 16,17).

A la demande des intéressés, des interventions sont rectifiées ou complétées, conformément à la séance du 15 décembre 2003 :

- Page 9 : les propos de Monsieur SALOMON sont rectifiés, « ... UAG commence à fonctionner comme une véritable université »
- Page 15 : la dernière phrase du dernier paragraphe du point sur la parité de représentation des pôles dans les Conseils est complétée : « d'un critère de vérité basé sur la vitalité des structures de recherches »

Sous réserve de ces modifications, le Président soumet le PV à l'approbation du Conseil.

Le PV du CA du 24 octobre 2003 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES FINANCIERS 2001 et 2002

Le Président précise que suite à un important travail de recherche, l'Agent Comptable a pu établir les comptes financiers 2001 et 2002.

Monsieur VIRASSAMY souligne que, sans la connaissance du contenu du rapport de l'IGAENR et du travail de Monsieur BUSQUET chargé de reconstituer la comptabilité de notre Etablissement, il lui paraît dangereux de voter ces comptes financiers. Il y va, souligne-t-il, de la responsabilité des membres du Conseil en tant qu'administrateurs.

Les craintes de Monsieur VIRASSAMY sont partagées par Messieurs THERESINE et SAINT-CYR pour qui, il y a nécessité d'avoir une lisibilité de la situation financière avant de voter ces comptes.

Concernant le rapport de l'IGAENR, le Président informe être en attente de la réponse du Ministère sur le rapport définitif.

Il poursuit sur les comptes financiers en précisant qu'ils sont avant tout des outils descriptifs, et que, les travaux de l'IGAENR et de Monsieur BUSQUET - ce dernier rend compte mensuellement de son travail d'investigation par des rapports d'étapes - n'ont aucune incidence sur les comptes financiers.

L'Agent Comptable confirmant les propos du Président, invite les membres du Conseil à délibérer sur la situation financière telle qu'elle se présente effectivement.

Monsieur SAINT-CYR souhaite alors que l'Agent comptable précise les conséquences d'une non validation de ces comptes.

Ce dernier lui répond que l'une des conséquences est budgétaire, car la présentation du budget lui est imposée. L'autre conséquence est comptable, car un exercice se traduit par une balance d'entrées et une balance de sorties toutes deux nécessaires pour terminer l'exercice 2003.

L'Agent comptable conclut en précisant qu'il ne s'agit, en aucun cas, de revenir sur des écritures déjà réalisées.

Monsieur VIRASSAMY note que le vote de ces comptes financiers va ouvrir le droit à une imputation des reliquats pour l'année 2004. Aussi, il ne souhaiterait pas une remise en cause de ces reliquats dus aux découvertes constatées par la suite.

Afin d'éviter certaines erreurs, l'Agent Comptable précise qu'il fera, dans ce sens, des propositions de vote aux membres du Conseil.

Le Président souligne que le Ministère demande impérativement à ce que les comptes financiers 2001 et 2002 soient présentés.

A la demande du Président, l'Agent Comptable procède à la présentation des comptes :

▪ Le compte 2001 :

L'exercice comptable 2001 a été l'un des plus délicats dans l'histoire de notre Etablissement, en raison notamment de l'influence de certains événements des années 2001 et 2002 sur la gestion financière et comptable (changement d'Agent Comptable qui émet un certain nombre de réserves, intérim assuré par un cadre de la DAF, basculement à l'euro, arrivée d'un nouvel Agent Comptable émettant, à son tour, des réserves).

En outre, les documents de synthèse produits par NABUCO, en fin d'exercice, montrent des différences notables entre les comptabilités et les écritures dont les explications pourraient être un paramétrage incorrect, des erreurs de pratique ou encore une défaillance du logiciel.

Aussi, tenant compte de toutes ces incohérences, le compte financier 2001, présenté ce jour, a été réalisé à partir du journal des écritures comptables et de la balance générale des comptes.

Documents à l'appui, l'on constate que les résultats de l'exercice 2001 concernent les opérations de fonctionnement liées à la gestion et d'investissement liées aux immobilisations.

Il est à noter également que le résultat de l'exercice 2000 était exceptionnel et que l'université retrouve un rythme financier conforme aux exercices antérieurs.

Sur le point de l'exécution budgétaire de l'exercice 2001, et plus précisément de l'exécution des dépenses, il est à noter qu'avec une moyenne de 77.33% d'exécution, le différentiel de crédits ouverts est important. Ceci s'expliquerait par des difficultés de fin d'exercice 2001 qui n'ont pu permettre de liquider toutes les factures se rapportant à 2001. En investissement, concernant l'exécution des recettes, il est à retenir que le suivi des recettes a été un point crucial de la gestion de l'établissement sur lequel un effort particulier devra être fait.

Ainsi le bilan 2001 fait apparaître un actif de 140.330.968,20 francs et un passif de 140.330.968,20 francs, donc en équilibre.

L'actif immobilisé représente 68.34% (95.847.984 francs) de l'actif global au bilan. Les capitaux propres et permanents représentent 85.89% (120.529.359 francs) du passif global du bilan. Ces chiffres permettent ainsi de dégager un fonds de roulement positif au bilan de 24.681.375 francs.

L'actif circulant représente 31.66% (44.482.984 francs) de l'actif global. Les dettes, quant à elles, se montent à 14.11% (19.801.608 francs) du passif global au bilan. Les masses attendues couvrent largement les dettes.

L'indicateur de trésorerie dont le ratio est de 1.49 (0.47 en 2000) démontre que la trésorerie couvre les dettes à court terme.

Enfin, les résultats de l'établissement au cours des 5 derniers exercices (1997 à 2001) traduisent les faits suivants :

- Le chiffre d'affaire est légèrement déclinant après une évolution notable en 1999.
- Serait en nette diminution l'excédent brut d'exploitation. Il faudrait plutôt y voir une mauvaise gestion des recettes et de leur imputation annuelle.
- Le résultat net de fonctionnement est positif et plus conforme à la gestion des dix dernières années que celui de 2000.
- Le fonds de roulement positif traduit une santé financière que les incertitudes sur les recettes antérieures doivent modérer.
- La masse salariale est en légère diminution, comme le coût des heures complémentaires.

▪ Le compte 2002 :

Plusieurs facteurs expliquent les difficultés de la gestion 2002 au niveau des recettes :

- En fonctionnement, le résultat de l'exercice négatif est assez normal, compte tenu du règlement de nombreuses factures impayées. Ce résultat entre dans la fourchette habituelle des exercices précédents oscillant entre +450 K€ et -350 K€.
- En investissement, est constaté un effondrement des recettes qui sont quasiment toutes pré-affectées. Cet événement s'explique par 3 facteurs : le contrat d'établissement signé fin septembre 2002 et qui n'a pu être pris en compte dans les modifications budgétaires de l'année. Il en a été de même pour certaines conventions de contrats de plan Etat Région. Enfin, le contexte financier et comptable ainsi que les incertitudes sur les prises en charge de recettes antérieures ont motivé une grande prudence et le report des prises en charge en 2003 pour réaliser les contrôles nécessaires.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire pour l'année 2002, il est à noter que les difficultés de trésorerie qui ont gêné la gestion des composantes en fin d'exercice a été un phénomène imprévu. La prévision des dépenses a été surévaluée ou anticipée.

L'exécution des recettes, quant à elle, souffre de la comparaison effectuée sur les dépenses. Equilibre du budget oblige, les recettes ont visiblement été anticipées.

Avec un pourcentage global de 68.08%, la prévision des recettes a été moyenne. Les recettes d'investissement réalisées sont inférieures à 9% des recettes prévues. Ce qui se justifie par le report des recettes du contrat d'établissement signé en fin d'exercice et pour des opérations reportées en 2003.

Ainsi le bilan 2002 fait apparaître un actif de 20.201.115,67 euros et un passif de de 20.201.115,67 euros, donc en équilibre.

L'actif immobilisé représente 84.44% (17.058.445,04 euros) de l'actif global au bilan. Les capitaux propres et permanents représentent 89.67% (18.116.263,36 euros) du passif global du bilan. Les provisions représentent 1.39% et l'ensemble des capitaux propres se situent à 91.06%. Ces chiffres permettent de dégager un fonds de roulement positif au bilan de 1.338.772,32 euros.

L'actif circulant représente 15.55% (3.141.670.63 euros) de l'actif global. Les dettes, quant à elles, se montent à 8.92% (1.803.898.31 euros) du passif global au bilan. L'université a toujours une masse circulante couvrant les dettes attendues.

L'indicateur de trésorerie dont le ratio est de 1.25 (1.49 en 2001) démontre que la trésorerie couvre les dettes à court terme.

L'analyse comparative du bilan 2001 / 2002 permet de mettre en avant le travail d'apurement des comptes et particulièrement des dettes d'exploitation. Il a permis de retrouver une crédibilité financière indispensable pour l'action socio-économique de l'UAG dans son environnement.

Enfin, les résultats de l'établissement au cours des 6 derniers exercices (1997 à 2002) traduisent les faits suivants :

- La baisse des effectifs et le nombre croissant de boursiers ayant généré une diminution constante du chiffre d'affaire depuis 1999.
- En 2002, sont négatifs l'excédent brut d'exploitation et la capacité d'autofinancement. Ce qui traduit l'inexistence de la marge de manœuvre sur les opérations subventionnées ainsi qu'une incapacité à réinvestir.
- Le résultat net de fonctionnement est négatif.
- Le fonds de roulement reste positif mais se dégrade.
- La masse salariale est stable. Le coût des heures complémentaires est en diminution et les salaires représentent 34.30% des dépenses annuelles.

Après cette présentation de l'Agent Comptable, le Président propose de soumettre les points suivants à l'approbation du Conseil d'Administration :

Pour le compte financier 2001, le Président propose :

- D'accepter les opérations décrites dans le compte financier 2001.

Les membres du CA acceptent les opérations décrites dans le compte financier 2001, sous réserve du fait de la non communication du rapport de l'IGAENR et du résultat des autres enquêtes en cours : 1 abstention ; 3 votes contre.

- D'affecter le résultat comptable de l'exercice 2001 soit 3.237.501,21 francs (493.553,88 euros) au compte 110 « report à nouveau »

Le Conseil valide cette affectation : 4 abstentions, 3 votes contre.

Pour le compte financier 2002, le Président propose :

- D'arrêter les opérations décrites dans le compte financier 2002.

Les membres acceptent les opérations décrites dans le compte financier 2002, sous réserve du fait de la non communication du rapport de l'IGAENR et du résultat des autres enquêtes en cours : 1 abstention ; 3 votes contre.

- D'accepter les virements de l'ordonnateur entre comptes au sein d'un même chapitre.

Le Conseil valide cette proposition : 5 abstentions, 4 votes contre.

- D'affecter le solde du compte 110 « report à nouveau » contenant le résultat 2001 au compte 10682 « réserves disponibles » soit 493.553,88 euros.

Le Conseil valide : 1 membre ne prenant pas part au vote, 1 abstention, 3 votes contre.

- D'affecter la somme de 289.954,24 euros du compte « provisions pour amortissements » au compte « provisions pour risques ».

Le Conseil valide : 1 membre ne prenant pas part au vote, 1 abstention, 3 votes contre.

- D'affecter le résultat de cet exercice soit -595.465,27 euros au compte 10682 « réserves disponibles ».

Le Conseil valide : 1 membre ne prenant pas part au vote, 2 abstentions, 3 votes contre.

VOTE DU BUDGET 2004

Avant d'aborder les points précis du Budget 2004, le Président propose de valider la création de 4 nouvelles UB pour les CUR de Guadeloupe (UB 971), Martinique (UB 972) et Guyane (UB 973) et le CEVU (UB 960).

Ces 4 UB sont adoptées à l'unanimité.

Le Président présente la philosophie du budget et décrit les grands axes de la politique budgétaire, conformément à la lettre de cadrage présentée au précédent Conseil. Il expose l'équilibre et la sincérité du budget au regard des estimations fiables des recettes.

Suite à l'exposé de l'Agent Comptable, Monsieur THERESINE attire l'attention du Président sur le caractère non sincère de ce budget 2004 : les dépenses réelles de la plupart des composantes ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, il s'inquiète de la dotation allouée pour le paiement des heures complémentaires, ces dernières étant d'ailleurs inscrites dans le budget de sa composante.

Le Président lui précise qu'il est question de sincérité au niveau des recettes. Il ajoute que dès notification des recettes attendues, la ou les DBM permettront d'inscrire les heures complémentaires.

L'Agent Comptable complète ces propos en précisant que la DGF sera connue lors de la première DBM et que par conséquent, il ne peut enregistrer que les recettes concrètes arrivées sur les comptes.

Monsieur JANKY constate que les difficultés de l'UFR Sciences Médicales n'ont pas été prises en compte. Il souligne que le manque de subventions, qui ne sont pas intégrées au budget primitif, conduira à des problèmes de fonctionnement.

Monsieur ALIN informe l'assemblée que lors du Conseil d'administration de l'UFR STAPS du 12 décembre 2003, le budget de l'UFR a été refusé pour cause de crédits insuffisants. Les recettes sont largement insuffisantes pour couvrir les prévisions de dépenses de l'exercice 2004 auxquelles viennent s'ajouter un volume d'heures complémentaires impayé de l'année 2002 / 2003. Il conclut en gardant espoir en l'objectivité de la future Commission des Moyens pour trouver des solutions.

L'Agent Comptable précise que toutes les subventions de fonctionnement des collectivités ne pouvaient pas être considérées comme ressources affectées, contrairement aux subventions d'investissement.

Le Président rappelle et souligne la participation de l'UAG apportée à l'UFR STAPS et au SUAPS par le biais de la participation au financement du fonctionnement et de l'entretien du gymnase de Fouillole.

Monsieur VIRASSAMY souhaite connaître la solution quant à la question de la rémunération des emplois gagés : le paiement des salaires est amputé sur le budget des composantes alors que le Ministère avait indiqué une prise en charge totale.

Après avoir rappelé les conditions d'obtention du « stock » d'emplois gagés et leur incidence, le Président confirme qu'effectivement le protocole d'accord signé en Martinique signalait la prise en charge totale par l'Etat. Il estime que le Ministère n'a pas manqué à sa parole puisque sur les 200.000 euros attribués, les 40% sont pris en charge par le Ministère.

Pour Monsieur VIRASSAMY, alors qu'il comptait sur ce volant financier pour des projets de développement, tout est remis en cause ; la mobilité interne n'est plus possible car il ne pourra continuer à payer le salaire d'un agent parti travailler dans une autre composante.

Monsieur JASOR demande au Président s'il est en possession d'un rapport sur l'état de la situation de l'UFR SEN. Il a en effet le sentiment que les contraintes particulières pèsent de plus en plus et que chaque année, les charges deviennent quasiment insupportables.

Le Président lui répond avoir justement reçu le compte rendu du dernier CA de l'UFR SEN et avoir bien saisi la situation.

Monsieur CLERGEOT note que la répartition faite n'a pas été objective. En conséquence, la tâche de la Commission des Moyens qui, par ailleurs, n'avait pas fonctionné en 2003, sera grande.

Le budget primitif pour l'année 2004 est adopté avec 1 abstention et 3 votes contre,

Conformément aux dispositions du décret du 14/1/1994 portant règlement financier des EPSCP, **le conseil décide de fixer les masses limitatives.**

Pause repas – Reprise des travaux à 14h30

Dans la perspective de la prochaine DBM, le Président propose la mise en place d'une Commission des Moyens chargée de proposer des critères de répartition de la DGF octroyée à l'Etablissement.

Après divers échanges, le Président propose la composition suivante :

- Monsieur BURAC Maurice (Président) ;
- Monsieur DARRAS Jean-Pierre (Secrétaire Général participant aux travaux avec voix consultative) ;
- Monsieur VALDEVIT Bruno (Agent Comptable, participant aux travaux avec voix consultative) ;
- Monsieur PORTECOP Olivier ;
- Monsieur PAIN Charles ;
- Monsieur RANGUIN Mickaël ;
- Monsieur MACDISSI Charbel ;
- Monsieur LINGUET Laurent ;
- Monsieur DURANTY Malik (VP-Etudiant).

Monsieur VIRASSAMY s'étonne de voir que toutes les facultés sont représentées sauf celle de Droit et d'Economie de la Martinique et trouve cette composition inacceptable. Toutes les composantes doivent être représentées, selon lui, car des critères défavorables à une composante auraient des conséquences importantes.

Monsieur SAINT-CYR pense qu'il est indispensable de mettre en place des critères objectifs de répartition entre les composantes. Il souligne que la Conférence des Doyens aura l'occasion de discuter des propositions de cette commission.

Le Président souhaite que la Commission des Moyens lui présente un rapport dès la première semaine de février pour une intervention au prochain Conseil de mars 2004.

Il rappelle que « San Remo » a pour objectif de répartir des crédits entre universités, mais qu'il n'a aucun intérêt pour la répartition des crédits entre les composantes d'un même établissement. La Commission des Moyens aura donc comme principal objectif de définir des critères internes de répartition de la DGF.

Pour Monsieur THERESINE, la composition de cette Commission ne pose aucun problème si sa mission n'est que de proposer des critères.

Monsieur SAINT-CYR insiste sur la nécessité d'avoir un débat de fond sur le sujet et d'avoir le courage de sortir de ce type de situation. Il faut une commission capable de faire des propositions objectives poursuit-il.

Monsieur SALOMON fait remarquer à Monsieur VIRASSAMY qu'il aura l'occasion de défendre le cas de sa Faculté à la Conférence des Doyens et au Conseil d'Administration.

Le Président renouvelle sa proposition de mise en place d'une Commission des Moyens ayant pour mission de définir des critères pour la répartition de la DGF. Il soumet au membres du Conseil deux délibérations :

La première, le principe d'une Commission des Moyens avec des objectifs définis.

Ce principe adopté à l'unanimité, 2 membres ne prenant pas part au vote.

La seconde, la création et la composition de la Commission des Moyens.

La création et la composition de cette commission sont adoptées à l'unanimité, 1 membre ne prenant pas part au vote.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE TRAVAIL SUR LA REFONDATION :

Le Président rappelle que le Groupe de travail s'est réuni à deux reprises et qu'il s'agit aujourd'hui d'analyser le rapport d'étape qui vient étoffer le compte rendu succinct fait au Conseil du 24 octobre dernier.

Monsieur JASOR, rapporteur pour la circonstance, après avoir rappelé les conditions de mise en place de la Commission de travail sur la refondation, informe que l'accent a été porté sur la question de la parité des collèges A, B et Etudiants, par pôle, au Conseil d'administration.

Est ainsi proposée une répartition basée sur les composantes. La Guyane serait ainsi mieux représentée, passant de 6 à 18 sièges. La Guadeloupe passerait de 19 à 18 sièges et la Martinique, de 15 à 18 sièges. Les autres collèges confondus comprendraient 20 membres (IATOS, collectivités, organisations syndicales d'employeurs et de salariés, associations scientifiques et culturelles et personnalités désignées).

Ainsi, tous collèges réunis, la composition du Conseil d'administration passerait de 60 (existant) à 74 membres (proposition).

Un débat s'instaure.

Madame PIERRE-JOSEPH souhaite connaître les raisons motivant la réduction ou l'augmentation du nombre de représentants.

Le Président partage ce point de vue, d'autant qu'il était convenu d'une diminution du nombre de membres.

Monsieur SAINT-CYR répond que le Ministère souhaite que l'UAG mette en place un certain nombre d'instances pour un meilleur fonctionnement. Aussi, il s'agissait de respecter la représentation égalitaire des 3 pôles pour le maintien d'une répartition des composantes sur chacun des territoires.

Le Président de confirmer que la notion de parité est apparue, lors des grèves, comme une nécessité pour préserver la représentativité de chaque pôle. Il devait en être de même pour le Conseil d'Administration. Enfin, cette notion de parité avait déjà été actée lors de différents conseils.

Monsieur EUTROPE s'étonne du nombre élevé de membres sachant que le coût des Conseils d'Administration est important.

Monsieur CLERGEOT trouve inopportun de gonfler l'effectif de cette assemblée et la nécessité d'avoir une représentation de l'ensemble des UFR n'est pas évidente (gestion d'une importante assemblée, budget correspondant).

Mademoiselle BEDOT pense que 10 à 12 membres par pôle est suffisant (4 par pôle).

Monsieur JANKY est surpris par les propos de Monsieur CLERGEOT. Il regrette que certaines remarques n'aient pas été faites lors de la dernière réunion en visioconférence pour régler ces problèmes, cela afin d'apporter un maximum d'information au Conseil.

Monsieur THERESINE souligne qu'il n'avait jamais été question de réduire l'effectif. Parité est synonyme d'égalité. A ce moment, autant retenir 6 membres comme en Guyane.

Monsieur NARAYANINSAMY pense qu'il aurait fallu avant tout s'arrêter sur une représentation par composante ou par pôle. Il propose alors de rester dans le cadre de la loi de 1984 (la règle des 1/3) pour une répartition conforme. Il pense qu'il faudrait s'arrêter sur d'autres critères tels la notion d'autonomie pédagogique.

Le Président trouve que des avancées ont été faites. Il reconnaît que les chiffres proposés permettent de prendre des orientations et que le coût des Conseils est une contrainte. Cependant, souligne le Président, une représentation par composante est-elle indispensable ? Quid de la représentation par pôle ?

Enfin, il souhaite que les membres de la Commission travaillent de concert pour faciliter la tâche du rapporteur.

Monsieur JASOR précise que le cas de figure présenté est la première option. La seconde comprendrait davantage de membres (78 au total).

Monsieur EUTROPE, membre du Groupe de travail, n'approuvant aucunement les propos entendus et trouvant qu'il n'y a pas eu d'avancées significatives depuis janvier, donne sa démission.

Monsieur DURANTY pense qu'il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble et des objectifs communs pour le bien-être et le fonctionnement de l'UAG.

Le Président fait remarquer que le projet de refondation demande travail et patience et que nous constatons les conséquences de la rapidité des décisions prises suites aux Assises. Il renouvelle sa confiance au Groupe de travail, qui dispose d'éléments beaucoup plus tangibles sur lesquels il pourra travailler. Aussi, il espère obtenir pour le prochain Conseil un rapport écrit plus complet. Enfin, il souhaiterait une prochaine réunion en présentiel, la première quinzaine de janvier 2004.

Monsieur JASOR profite de lancer un appel aux collègues de Guyane. En effet, le coordinateur de Guyane était le seul présent à la dernière réunion, entraînant ainsi une désorganisation numérique à laquelle il faut pallier.

Le Président propose alors d'adresser une note à l'ensemble des membres de la Commission de travail et d'insister sur la nécessité de leur présence aux différentes réunions pour la bonne avancée des travaux.

Monsieur KOUADIO propose de remplacer l'étudiant démissionnaire.

Le Président dit vouloir laisser cette décision à la Commission des membres du pôle Martinique.

CONTRATS DE TRAVAIL ET CONVENTIONS

▪ **Les conventions :**

Monsieur HANOT récapitule les 13 conventions soumises à délégation de signature du Président et qui n'exigent pas de validation du Conseil.

Monsieur OUENSANGA mentionne une erreur à la convention n°8 : il s'agit d'une convention passée entre l'UAG (Faculté SEN – Chimie) et le Conseil régional de la Guadeloupe attribuant une subvention

pour la réalisation d'une mission de recherche à l'université de Pringston sur les matériaux composites ciment – fibres végétales.

Monsieur CLERGEOT attire l'attention sur les trois conventions en cours d'élaboration concernant la réhabilitation des locaux sur le Campus de Saint-Denis, pour lesquels il demande un accord de principe vu l'urgence. Le montant global du financement s'élève à 340.000 euros.

Monsieur HANOT lui confirme que le Président peut avoir délégation de signature dans la mesure où le seuil des différentes conventions est en dessous de 200.000 euros.

▪ **Les contrats de travail :**

Monsieur HANOT présente le tableau récapitulatif des recrutements sur contrat d'établissement pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2003. Il est bien précisé que ces contrats sont des renouvellements.

Monsieur NARAYANINSAMY propose, pour une meilleure lisibilité de mentionner la lettre « R » pour signifier un renouvellement et de présenter à part les contrats des enseignants.

Les membres du Conseil approuvent cette proposition.

REPLACEMENT DE POSTE VACANT (Monsieur VISIGALLI au CA de l'UAG)

En l'absence de proposition des membres du pôle Guyane, même si le nom de Monsieur ZAMITT avait déjà été suggéré, ce point est renvoyé au prochain Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

▪ **La motion du Conseil d'Administration de l'UFR STAPS du 12 décembre 2003 :**

Madame CARTON donne lecture de cette motion qui expose les difficultés financières et les problèmes de locaux rencontrés.

Elle reformule le souhait d'une mutualisation des espaces d'enseignements sur le campus de Fouillole.

▪ **Le dossier d'expertise du CRI-M « développement de l'intranet de l'Université des Antilles et de la Guyane en Martinique » :**

Monsieur PORTECOP expose le projet visant à augmenter l'audience et l'impact de l'intranet de l'Établissement. Il s'agit de faciliter l'accès à l'information interne, d'améliorer l'accueil des étudiants ainsi que l'efficacité des services en augmentant le nombre de terminaux de consultation mis à disposition des usagers, en prévoyant la fiabilisation du système ainsi que l'enrichissement des contenus et le développement des interactions avec d'autres médias de diffusion de l'information.

Après quelques interrogations sur les questions de surveillance des salles en libre accès et des impressions à faible coût (Monsieur GRIVELET) et sur la possibilité de faciliter l'inscription des étudiants grâce à une interface d'Apogée sur l'intranet (Monsieur MARBOT).

Le plan de financement proposé pour ce projet est approuvé par le Conseil.

- **Banalisation du jeudi après-midi :**

Monsieur DURANTY propose l'étude préalable de cette question au « conseil » des élus étudiants.

- **Demande d'information sur les réunions politiques du « 7 décembre 2003 » :**

A la demande de Monsieur VALMORIN, le Président informe et précise que les réunions organisées sur le campus de Fouillole dans le cadre de la consultation du 7 décembre ont été autorisées sous réserves d'impartialité et d'équité des partisans du « oui » et du « non ». Le seul organisateur de cette manifestation a été « la CRANE », association d'étudiants, s'étant également chargée de la logistique. L'UAG n'a donc engagé aucune dépense à cette occasion.

- **Travaux dans l'Amphithéâtre Benjamin :**

A la demande de Monsieur JANKY sur la suite des travaux de l'Amphithéâtre (aménagement des toilettes attenantes), le président informe être en attente des réponses concernant les demandes de subventions qui ont été formulées.

- **Transport des étudiants en Martinique :**

Suite à une nouvelle augmentation des tarifs de transport sur les lignes du GTS (Groupement des Transporteurs de Schoelcher) et au mouvement étudiant qui a suivi concernant les conséquences occasionnées, les difficultés de transport et l'amélioration du service proposé, Monsieur EUTROPE annonce l'avancée des négociations avec les autorités compétentes.

- **Financement des bourses de stage du DESS :**

Monsieur VIRASSAMY soulève la problématique du versement des bourses de stage aux étudiants de DESS dans le cadre de déplacement à l'étranger.

L'Agent Comptable lui apporte alors des précisions sur la légalité des bourses de stage. Il précise que, légalement, il est impossible de rémunérer directement des étudiants en stage au titre d'une indemnisation. Par contre l'établissement peut prendre en charge les titres de transport.

Le Conseil souhaite un réexamen de ce dossier par les services administratifs concernés.

- **Proposition de tarifs du SUAPS**

Concernant le problème juridique posé par l'utilisation des « Carbets de Guyane », le Président informe attendre, de la part de Madame FEDEE et de Monsieur MILLEPIED, la production de documents juridiques prouvant que l'UAG est le propriétaire de ces Carbets.

Les propositions de tarifs concernant la location du Hall des Sports du Campus de Schoelcher, la pratique sportive à l'UAG ainsi que la location de kayaks (Martinique) sont approuvées.

En revanche, le ***Conseil considère qu'il n'a pas à se prononcer sur l'approbation des tarifs du Comité Départemental du Sport Universitaire (CDSU)*** pour les activités du Club nautique et de Forêt de Montsinery, associations de loi 1901.

- **Convention constitutive du GIP Formation Continue et insertion professionnelle (GIP FCIP – Rectorat de Guyane) :**

La participation de l'UAG au CA du GIP FCIP est approuvée par le Conseil à la majorité absolue, étant entendu qu'aucune contribution financière n'est demandée à l'UAG.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président conclut sur quelques remarques :

- Il se satisfait, d'une part que le Conseil d'Administration soit devenu un lieu de débat et de discussion et d'autre part de la gestion du temps faisant que l'ensemble des points de l'ordre du jour soit traité, même en cas de débat.
- Il note que des améliorations sont à porter sur le plan organisationnel.
- Dans le but d'une évaluation, il propose d'instaurer un débat au cours des prochains Conseils sur les chantiers de la refondation, du LMD et du contrat quadriennal. Un courrier sera adressé dans ce sens, en janvier 2004, à tous les porteurs de projets du contrat.
- Enfin, il informe du calendrier de présentation des vœux de la Présidence et du Cabinet sur les pôles et sites, la première semaine de janvier 2004.

La séance est levée à 17h45.